



Contact

COMMUNE DE NEAUFLES - SAINT - MARTIN

LE MOT DU MAIRE

Sommaire

Conseil Municipal p 2 à 3

Rappels règlementaires p3 à 4

Vie locale p 4 à 7

Retours sur événements p 8 à 9

Événements à venir p 9 à 12

Dans le rétro p 13 à 14

Portrait p14

Nos amis les bêtes p15

Partages p 16

Restons en lien

Mairie

19 rue St-Martin
27830 Neaufles St-Martin



02 32 55 00 04
06 46 24 57 68 (urgence uniquement)



Mairie.neaufles@yahoo.fr



Mairie
Neaufles-Saint-Martin



Panneau Pocket



Lundi
de 9h00 à 12h00 et
de 13h30 à 18h30 (sur
RdV)

Mardi et vendredi
de 13h30 à 18h30

Jedi
de 16h00 à 18h30

Mercredi et samedi
de 9h00 à 12h00

Chères Neaufléennes, chers Neaufléens,

À peine la rentrée s'est-elle achevée que l'atrocité a frappé et l'indicible s'est encore produit, dans notre pays, atteignant une nouvelle fois le corps enseignant.

Je tiens, avec le Conseil Municipal, à assurer aux enseignants de notre école, notre totale empathie et notre soutien. Notre respect profond pour les valeurs qu'ils inculquent aux enfants, futurs adultes de demain.

Le 11 novembre, nous commémorerons l'armistice qui mis fin à la 1^{ère} guerre mondiale. Mois de la mémoire et du souvenir de tous ceux et celles, dont des Neaufléens, qui ont fait don de leur jeunesse et souvent de leur vie. Accompagnés par les enfants de l'école, nous leur rendrons hommage à 11h00 au monument des déportés, puis au monument aux morts et par respect pour les alliés tombés sur notre commune le 8 juillet 1944, nous nous rendrons au cimetière sur les tombes des aviateurs de la Royal Air Force.

Durant la période estivale, avec mes adjoints, nous nous sommes astreints à réorganiser le planning d'entretien des rues de Neaufles, de ses espaces verts dont le cimetière sans oublier le parc nature. J'ai été touchée par vos retours positifs que j'ai transmis au personnel communal impliqué dans ces missions.

Beaucoup d'entre nous, ont pu constater, l'insécurité régnante dans la commune, due à la vitesse excessive pratiquée par certains chauffards. Prochainement, des travaux relatifs à la sécurité routière débiteront avec une première phase : la pose de ralentisseurs, puis une seconde avec la signalisation revue et corrigée et la troisième qui concerne la pose de miroirs à des endroits sensibles.

La sécurité est un sujet pour vous comme pour moi. Je n'ai pas manqué de l'évoquer lors de ma visite auprès de Monsieur le Sous-Préfet qui m'a donné quelques pistes que je vais explorer avec attention.

Je tiens à vous remercier pour le retour sur le sondage proposé en septembre dernier. Vous trouverez dans ce journal les résultats au chiffre près !

Ce sondage a également suscité d'autres questions. J'ai pu recevoir tous ceux qui m'en ont fait la demande et continuerai à le faire.

Je terminerai en vous invitant à participer aux nombreux évènements que la municipalité et les associations Neaufléennes vous proposent tout au long de l'année. Tous, faisons le choix de la rencontre et du partage. Après la soirée disco, après le repas de l'amitié et avant le Noël des enfants, plusieurs animations ont été pensées pour vous. Je serai heureuse de vous y rencontrer.

Sonia Lacas

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 AOÛT 2023

- Modifications du règlement de la restauration scolaire ➔ Quelques modifications ont été apportées au règlement de l'année précédente. Elles portent sur les modalités d'inscription.
Madame Le Maire précise que la Commission scolaire n'a pas souhaité augmenter les tarifs et propose de laisser la tarification à 3,50 euros.
Pour information, les montants facturés par le prestataire sont les suivants :
- 2.785 euros au lieu de 2.452 euros pour les maternelles,
- 2,918 euros au lieu de 2.569 euros pour les primaires,
- 3,302 euros au lieu de 2,907 euros pour les adultes.
Les modifications sont adoptées par 10 voix Pour et 3 Abstentions.
- Modifications du règlement de la garderie ➔ La Commission dédiée propose de ne pas augmenter les tarifs de la garderie.

Forfait pour le matin : 2 euros — A partir de 16h30 : 1 euro la demi-heure.

Considérant que l'effectif est insuffisant pour maintenir la garderie ouverte jusqu'à 19 h, la Commission suggère de fermer la garderie à 18h30.
Les membres du Conseil demandent un sondage sur le mois de septembre afin de se positionner sur ce point au prochain conseil.
- Modification de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) pour les agents communaux ➔ Pour permettre une modulation en cas de besoin, le Centre de Gestion de l'Eure, nous a demandé de fixer des montants « plancher » et « plafond », de la prime « IFSE » versée mensuellement aux agents de la Collectivité et de la prime « CIA » versée en une fois, en fin d'année.
Les membres du Conseil Municipal valident les montants proposés à l'unanimité.
- Locations communales ➔ - Le boulanger de notre village rencontre des difficultés financières liées à l'inflation de l'énergie et des matières premières. Madame Le Maire propose d'exonérer le boulanger de 3 mois de loyer, représentant 1 950 euros, afin de lui permettre de se refaire une trésorerie.
La proposition de Madame le Maire est adoptée à l'unanimité.

- Le logement de la poste sera libéré à la fin du mois.

- Le logement sera remis à la location après réalisation des travaux suivants :
Pose d'une VMC - Rafraichissement des peintures du couloir - Pose d'un isolant dans le grenier.
- Équipements informatiques de l'école ➔ Une demande en équipement informatique a déjà été évoquée lors d'un précédent Conseil, sans qu'aucune délibération n'ait été prise. Lors du dernier Conseil d'école, le sujet a de nouveau été abordé. La Direction de l'École a changé et deux nouvelles enseignantes vont prendre leurs fonctions en septembre 2023, il est nécessaire de revoir leurs besoins.
Ce point est reporté à un prochain conseil.

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 OCTOBRE 2023

- Horaires garderie et validation du règlement intérieur ➔ Suite aux résultats de l'analyse demandée lors du Conseil Municipal du 21 août 2023, les membres du Conseil Municipal par : **13 voix Pour et 1 Abstention**, modifient les horaires de la garderie périscolaire. À compter du lundi 6 novembre elle ouvrira de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h30.
- Présentation du devis des illuminations de Noël ➔ Afin de réduire les coûts futurs des poses et déposes des illuminations de Noël, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, acceptent le devis de la STPEE pour la pose de fixations sur 52 réverbères et l'installation 2023. La dépose sera assurée par l'équipe technique communale.
La période d'illumination des rues est fixée de début décembre 2023 au 7 janvier 2024.
- Règlement et tarif salle des fêtes ➔ À compter du 1er janvier 2024, les tarifs de location de la salle des fêtes sont révisés au regard de l'augmentation de l'énergie et pour réajuster la tarification de location en concordance avec la superficie de la salle et des équipements mis à disposition. Les membres du Conseil Municipal ont fixé à **8 voix Pour, 4 voix Contre et 2 Abstentions** la tarification suivante :
 - la journée de 9h00 à 18h00 : 200.00 €
 - le week-end, du vendredi 17h30 au lundi 09h00 : 600.00 €
- Droit de passage parcelle communale pour M. Laidier ➔ Ce point est reporté à un prochain Conseil, où un complément d'information sera apporté.
- Logement de la poste, fixation du loyer ➔ Suite à un changement de locataire du logement communal, rue de la Poste, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décident de maintenir le loyer mensuel à 745.00 € (révisable annuellement).
Après travaux ce logement sera remis à la location.

**L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux est consultable sur le site de la Mairie et sur les panneaux d'affichage situés face à la Mairie.*

RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Toute occupation du domaine public, que ce soit dans le cadre d'un déménagement, de travaux, de la pose d'une benne à déchets..., nécessite une autorisation par arrêté municipal.

Pour ce faire, le riverain doit formuler une demande auprès de la mairie, au plus tard, 15 jours avant la date prévue d'installation. Dès réception, le secrétariat de mairie émet un retour dans les 7 jours.

Sans cette autorisation préalable, le particulier encourt une contravention de cinquième classe pouvant atteindre 1 500 €.



RAPPELS RÉGLEMENTAIRES (suite)

LA VIE AVEC SES VOISINS

Une tentative de résolution amiable d'un différend par une conciliation est obligatoire avant certaines demandes en justice et ce, à compter du 1er octobre 2023.

Cette obligation concerne les litiges suivants :

- Bornage ;
- Certaines servitudes (droit de passage, conduite d'eau, égout...);
- Distances des plantations (arbres et haies) ;
- Respect des distances pour certaines constructions (par exemple pour un puits construit à proximité d'un mur) ;
- Curage des fossés et canaux servant à l'irrigation des propriétés ;
- Trouble anormal de voisinage.

Pour ces litiges, le juge examinera la demande en justice seulement si le demandeur prouve qu'il a tenté une conciliation, une médiation ou une procédure participative avant de saisir le tribunal.

Il existe deux types de conciliation :

- La conciliation extrajudiciaire :

Avant tout recours à un juge, le conciliateur de justice peut être saisi directement par l'une des parties ou par les parties.

- La conciliation judiciaire :

À tout moment de la procédure, le juge peut proposer aux parties de mener lui-même une conciliation ou de déléguer la conciliation à un conciliateur de justice.

Le conciliateur de justice ou le juge lorsqu'il procède lui-même à la conciliation, a pour mission de proposer aux parties une solution amiable à leur litige.

Coordonnées des conciliateurs d'Étrépagny : 02.32.27.41.87 et de Gisors : 02.32.27.60.65



Si le conciliateur est gratuit, il n'en est pas de même pour le médiateur.

VIE LOCALE

VIE SCOLAIRE

EFFECTIFS 2023/2024



Ce sont 110 enfants qui ont repris le chemin de l'école. Cet effectif permet de maintenir 5 classes, réparties comme suit :

- ⇒ Petite et moyenne sections de maternelle : 21 élèves - classe de Mme MIRANDA Mr JOLY (le lundi)
- ⇒ Grande section de maternelle et CP : 22 élèves – classe de Mme LAMY
- ⇒ CP et CE1 : 20 élèves – classe de Mme SIMAEYS
- ⇒ CE2 et CM1 : 24 élèves – classe de Mme MIGNON
- ⇒ CM2 : 23 élèves – classe de Mme AUBIN et Mr JOLY (le jeudi)

ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES

LEURS MISSIONS



Très impliquées dans la vie scolaire, les associations des parents d'élèves et des parents d'élèves élus sont le plus souvent constituées de parents dont les enfants fréquentent l'établissement. Elections et Assemblées Générales ont lieu en octobre de chaque année.

À Neaufles Saint-Martin, l'association de parents d'élèves accompagne la vie scolaire : l'association L'École Buissonnière, véritable moteur de la vie scolaire est composée de près de 20 membres actifs.

Les missions sont diverses :

- **Organisation d'évènements** : véritable relais entre les parents et l'école pour l'organisation et la participation d'évènements (comme la kermesse, le loto de l'école etc...) qui servent à collecter des fonds ou à favoriser l'interaction entre les parents et l'école.
- **Soutien aux projets pédagogiques** : elle peut également prendre part à l'élaboration de projets pédagogiques et apporter un soutien financier ou logistique aux projets pédagogiques de l'école. Cela peut inclure des sorties éducatives, des équipements pour les salles de classe, des livres pour la bibliothèque etc...
- **Communication entre l'école et les parents** :
L'association facilite la communication entre l'école et les parents. En relayant les informations importantes, en organisant des réunions d'information et en créant des canaux de communication efficaces.
- **Promotion de l'engagement parental** :
L'association encourage l'engagement des parents dans la vie scolaire de leurs enfants en sensibilisant sur son importance.

À l'école de Neaufles Saint-Martin, les 10 parents d'élèves élus ont aussi des missions diverses :

- **Représentation des parents** :
Ils représentent les parents d'élèves auprès de l'école, des enseignants et parfois des autorités scolaires locales. Ils sont les porte-parole des préoccupations et des intérêts des parents.
- **Participation aux instances décisionnelles** :
Ils sont impliqués dans les Conseils d'école qui ont lieu en général une fois par trimestre. Ces réunions sont animées par la Directrice de l'école qui convie le Maire et la commission scolaire. Y sont évoqués les projets pédagogiques, les aménagements mis en place dans l'école... Ils peuvent faire entendre la voix des parents dans ces organes et participer aux discussions sur la politique scolaire.
- **Défense des intérêts** :
Ils peuvent agir en tant que défenseur des intérêts des enfants, en veillant à ce que l'environnement scolaire soit sûr, inclusif et propice à l'apprentissage.
- **Collaboration avec l'équipe éducative** :
Ils collaborent avec l'équipe éducative pour améliorer la qualité de l'éducation en partageant des idées, en fournissant des commentaires et en contribuant aux discussions sur les politiques éducatives.

RÉSULTATS DU SONDAGE

Au regard des nombreux retours positifs, force est de constater que les Neaufléens ont été ravis de pouvoir donner leur avis lors du sondage lancé dans le journal municipal précédent. 110 familles ont transmis leurs réponses sur les 3 questions posées. Comme promis, voici, sans filtre, les résultats obtenus :



Le choix pour le deuxième cimetière de la commune se porte sur le terrain de football, situé sur la D10, par 61 voix.
Le terrain face à l'église a remporté 45 voix,
Le terrain situé rue du Vicariat au lieu-dit « la Fourgaille » n'a remporté qu'1 voix.
3 familles sans opinion.



La deuxième question portait sur l'installation de feu récompense sur la route de Rouen (D14) afin d'inciter les automobilistes à respecter la vitesse de 50 km/h au Bocquets.

La réponse est sans appel : 78 familles ont voté Pour, Contre 31 et 1 Abstention.



La couleur noire a été plébiscitée par 72 familles Neaufléennes, la verte « 34 » et « 4 » sans avis. C'est donc en noir que seront repeints les deux garde-corps du pont !

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Les agents techniques de la commune ramasseront les encombrants déposés devant votre domicile lundi 11 et mardi 12 décembre prochain.

Merci de lire attentivement le document dédié que vous trouverez à l'intérieur du journal.

Pour toutes précisions complémentaires contacter la mairie au 02.32.55.00.04



SECRÉTARIAT DU PÈRE NOËL



La boîte aux lettres permettant aux enfants d'acheminer leur courrier au Père Noël sera installée place de la mairie à partir du 2 décembre prochain.

Si le Père Noël est fort occupé pendant la période de Noël, il ne manquera pas, aidé de son secrétariat, de répondre à chaque enfant. « *N'oublie pas d'indiquer ton adresse.* »

LA TOUSSAINT, SON HISTOIRE

Depuis le 1er novembre le cimetière de Neaufles est paré de multiples couleurs générées par les plantes qui ornent beaucoup de sépultures.

Mais d'où vient cette coutume ?

Il y a fort longtemps, les peuples celtes d'Irlande et de « Grande Bretagne » célébraient « Samain » le 1er novembre. Cette fête, dédiée aux morts, correspondait au Nouvel An celte. À l'instar de la plupart des grandes fêtes chrétiennes, c'est pour combattre le paganisme en récupérant cette fête païenne que l'Église a mis en place au même moment sa fête appelée la Toussaint.

En 835, le pape Grégoire IV, sur l'ordre de Louis le Pieu, consacra une chapelle dans Rome à tous les Saints de l'Église et ordonna qu'ils soient honorés de façon officielle le 1er novembre, dans le monde entier. Précisons-le, la Toussaint est une fête catholique et non chrétienne. En effet, les protestants ne la célèbrent pas. Fête de tous les Saints (ceux qui figurent sur le calendrier liturgique ou non), le jour de la Toussaint est férié. Aussi, ce jour-là, on se rend traditionnellement au cimetière pour honorer les morts, en déposant des fleurs sur les tombes des défunts. Alors que le jour des défunts est le 2 novembre. Cette célébration catholique s'est étendue aux athées et aux croyants d'autres religions qui honorent également la mémoire de leurs disparus.

Le chrysanthème, plante emblématique de la Toussaint...

C'est la variété de fleurs la plus choisie pour la Toussaint. Devenue en France le symbole de cette fête, cette plante automnale présente de nombreux atouts : elle fleurit tard, est colorée, résiste à un gel modéré et figure parmi les fleurs les moins onéreuses de la saison. Victime de ces qualités, il est dommage que bien souvent elle ne soit choisie que pour orner les sépultures.



Et ailleurs ? Les pays européens tels que la Belgique, le Luxembourg, l'Autriche, la Pologne, la Hongrie, l'Italie, l'Espagne, le Portugal partagent cette tradition. Pour eux, le 1er novembre est aussi un jour férié.

En revanche, dans les pays de tradition religieuse orthodoxe (Serbie, Russie, Grèce et Roumaine) ou protestante (Danemark, Pays-Bas, Irlande, Finlande, Allemagne, Suède ou Angleterre), le jour de la Toussaint n'est pas férié.



LE CIMETIÈRE DE NEAUFLES SAINT-MARTIN

Dès sa prise de fonction Mme le Maire ayant bien compris l'attachement des Neaufléens pour leur cimetière, a souhaité dans les meilleurs délais mandater une entreprise locale pour redonner à notre cimetière un aspect respectueux de l'endroit. Les retours sont très positifs. À nous tous de veiller à ce que ce lieu de recueillement soit entretenu régulièrement en enlevant autour de nos concessions les mauvaises herbes prolifiques.

Rappel du prix des concessions (inchangé depuis 2001)

Madame le Maire considérant que la perte d'un être cher ne doit pas être liée à une quelconque forme de commerce de la part des collectivités, n'envisage pas de proposer à son Conseil Municipal une augmentation des tarifs.

CONCESSIONS	COLOMBARIUM
30 ans ⇒ 100.00 €	15 ans ⇒ 250.00 €
50 ans ⇒ 190.00 €	30 ans ⇒ 400.00 €
	50 ans ⇒ 650.00 €



RETOUR SUR ÉVÈNEMENTS

SORTIE AU TOUQUET-PARIS-PLAGE - 19 AOÛT 2023 - CCAS



La distance était un peu plus longue que pour les précédentes sorties mer, mais au regard de la satisfaction des participants, cela en valait le détour.

Il est vrai que cette charmante station balnéaire est agréable, Les Neaufléens ont pu profiter du centre-ville piétonnier en majeure partie, jouxtant la plage.

COURSE D'ORIENTATION - 2 SEPTEMBRE 2023 - TEAM DE NEAUFLES



Le mot de Monsieur Lemoine, Président de l'association Team de Neaufles :

« Je tenais à vous remercier chaleureusement pour votre présence, et même encore pour votre participation du 2 septembre dernier.

Votre présence a joué un rôle dans la réussite de cet événement.

L'ambiance était conviviale et chaleureuse. Tout ce que nous espérions en préparant cet événement.

Merci encore à vous, et à très bientôt lors de nouvel événement. »

SOIRÉE DISCO - 16 SEPTEMBRE 2023 - NEAUFLES ANIM'

Le mot des bénévoles de Neaufles Anim' :

« Une soirée disco réussie avec 120 convives !

Merci pour tous vos retours agréables, et au plaisir de vous voir aussi nombreux lors de nos prochains évènements. »



OCTOBRE ROSE - 22 OCTOBRE 2023 - CCAS



Au total 52 participants se sont réunis pour se balader dans les rues du village, au profit de l'opération Octobre Rose.

Les fonds collectés (280.00 €) sont reversés au Centre Henri Becquerel de Rouen, spécialisé dans la lutte contre le cancer du sein.

FINALE DE LA COUPE DU MONDE DE RUGBY - 28 OCTOBRE 2023 - NEAUFLES ANIM'



Un retour mitigé sur la projection de la Finale à la salle des Fêtes en raison de l'absence de l'équipe de France.

Néanmoins les spectateurs présents ont profité de la projection sur écran géant et une très bonne ambiance de match a régné toute la soirée.

HALLOWEEN - 31 OCTOBRE 2023 - HARAS DE NEAUFLES



En partenariat avec Neaufles Anim' le Haras de Neaufles a organisé Halloween.
Les enfants ont déambulé dans les rues du village dans un joyeux brouhaha.
Les généreux habitants de Neaufles les ont gâtés en friandise.

REPAS DE L'AMITIÉ - 3 NOVEMBRE 2023 - CCAS



Le CCAS a organisé son traditionnel repas de l'amitié vendredi 3 novembre 2023 en salle des fêtes.
Cette année encore, il a fait appel au traiteur le Sens des mets, ainsi qu'à l'orchestre Les Andrews Trio, deux valeurs sûres.
Cette journée, à l'unanimité, a rencontré un énorme succès.

ÉVÈNEMENTS A VENIR

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2023

INVITATION



Madame le Maire et son Conseil Municipal vous convient à la cérémonie commémorative de la journée nationale de la victoire et de la paix.

Celle-ci débutera avec la participation des enfants de l'école, à 11 heures, devant la stèle des déportés située en bas de la rue A. Laurent puis se poursuivra au Monument aux Morts et s'achèvera devant la tombe des Aviateurs de la Royal Air Force.

A l'issue de la cérémonie un vin d'honneur sera offert salle TEILLARD.

NUMÉROS UTILES

Mairie - 02 32 55 00 04

Samu 15 – Pompiers 18 - Gendarmerie 17

Hôpital de Gisors – 02 32 27 76 76

Numéro d'urgence européen—112

Enfance maltraitée - 119

Service d'urgence aux malentendants – 114

Violences conjugales - 3919

Pharmacie de garde – 3237

REPRÉSENTATION THÉÂTRALE - DIMANCHE 12 NOVEMBRE 2023



Cette représentation aura lieu dans la salle des fêtes de Neufles Saint-Martin, la troupe vous y attend nombreux !

SOIRÉE BEAUJOLAISE - SAMEDI 18 NOVEMBRE 2023



L'association Neufles Anim' vous attend pour sa traditionnelle soirée de la Beaujolaise.

Le menu est entièrement fait maison par les bénévoles.

L'animation sera assurée par le DJ Prestashow.

Ambiance conviviale assurée !

Inscription obligatoire au 06.04.09.31.02

LOTO - SAMEDI 25 NOVEMBRE 2023



L'association L'École Buissonnière organise son incontournable loto le samedi 25 novembre prochain.

N'hésitez pas à venir nombreux pour tenter de gagner les superbes lots qui seront mis en jeu.

Les bénévoles de l'association vous proposeront lors de cette soirée de la restauration et des boissons dont le profit sera affecté au profit d'événements futurs.

MARCHÉ DE NOËL - SAMEDI 2 DÉCEMBRE 2023 - NEAUFLES ANIM'



L'évènement majeur en cette fin d'année sera notre Marché de Noël.

De nombreux exposants ont d'ores et déjà réservé leur emplacement. La plupart des participants de l'an dernier seront présents, le bouche à oreille a fonctionné sur l'ambiance festive et conviviale de l'an passé, c'est pourquoi de nouveaux exposants ont demandé à y participer cette année.

L'équipe de Neaufles Anim' sera présente tout au long de la journée pour vous proposer de la restauration, à savoir : Assiettes d'huitres - Tartines terre et mer - Soupes maison de saison - Crêpes Cocktail de Noël - Vin chaud - Chocolat chaud - Bière de Noël.....

Les enfants pourront profiter gratuitement de la structure gonflable « le petit train » (qui n'a de petit que son nom puisqu'il fait 30 mètres de long) et de balades à poney animées par le Haras de Neaufles. Toutes ces activités sont offertes par Neaufles Anim'.

**Le clou de la journée sera le feu d'artifice, tiré à 18h30 environ.
Venez nombreux profiter de cette ambiance de Noël !**

NOËL DES ENFANTS - SAMEDI 16 DÉCEMBRE 2023 - NEAUFLES ANIM'



La parade est de retour, elle défilera dans certaines rues de Neaufles le samedi 16 décembre prochain à 16h30.

Elle empruntera le circuit suivant : départ Espace Michel Strohm (derrière la mairie), rue Franquette puis rue de la Poste, rue du Bois, Lotissement Camille & Yann, rue du Vicariat puis rue Saint-Martin et retour à la salle des fêtes.

C'est le prestataire Locachars qui a été retenu par l'association. Son chars déambulera dans le village accompagné de mascottes qui seront bien sûr reconnues des petits et grands. On ne vous en dit pas plus, laissons part à la surprise et l'émerveillement.

À la suite de la parade les enfants pourront se délecter d'un goûter offert par Neaufles Anim'. Ceux inscrits préalablement en mairie recevront de la part des élus municipaux leurs jouets et chocolats offerts par la Commune.

A très vite.....



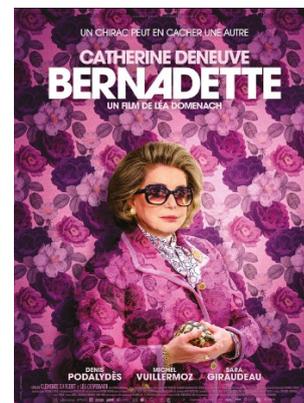
COLIS DES ANCIENS - MARDI 19 DÉCEMBRE 2023 - CCAS



RÉSERVÉ AUX PERSONNES
NÉES AVANT LE 1ER JANVIER 1957
ET INSCRITES AU GOÛTER ET/OU AU COLIS

L'après-midi débutera à 14 heures par la projection de la comédie « Bernadette » et se poursuivra par le partage d'un goûter.

A l'issue de ce moment convivial, le colis sera remis à partir de 17h15.



VŒUX DU MAIRE - SAMEDI 6 JANVIER 2024



Madame le Maire

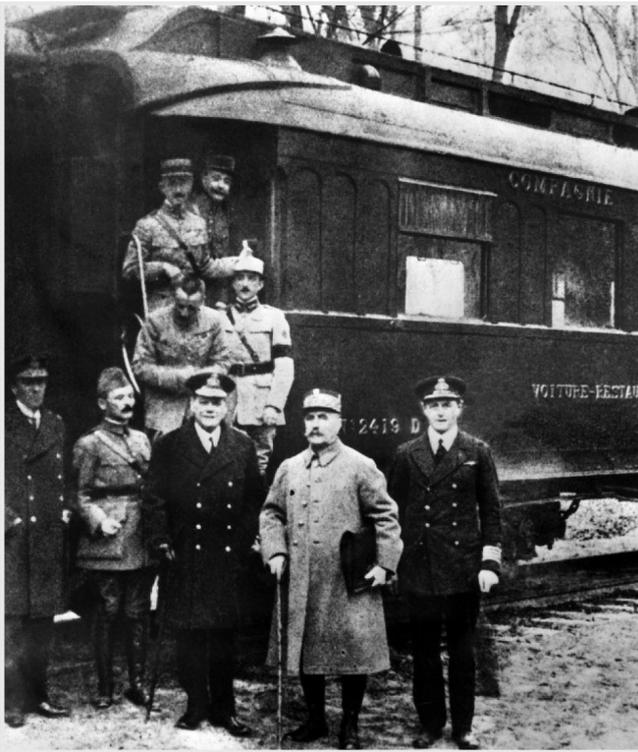
et

Le Conseil Municipal,

vous convient à la cérémonie des vœux, qui se tiendra
samedi 6 janvier 2024 à 18h00 en salle des fêtes.

A cette occasion, un cocktail vous sera servi.

L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918



Le 11 novembre 1918, l'Armistice - convention négociée par les autorités militaires qui a pour objectif immédiat la fin des combats - est signé à Rethondes dans le train du maréchal Foch, conservé en forêt de Compiègne.

L'armistice met un terme à la Première Guerre mondiale qui fit plus d'un million de morts et presque six fois plus de blessés et de mutilés parmi les troupes françaises. Malgré l'étendue des destructions, le soulagement fut immense et la joie s'empara de chaque commune.

La clairière où est signé l'Armistice devient ainsi le symbole de la Victoire, de la paix et de l'hommage à ceux qui ont donné leur vie pour la France.

Si l'armistice signifiait la fin des combats, les soldats français ne sont pas revenus tout de suite chez eux. Il a fallu encore attendre 8 mois pour négocier et signer un accord de paix. C'est le traité de Versailles, signé dans le château royal, le 28 juin 1919.

La France cherche un symbole pour rendre hommage à ses milliers de soldats disparus dès 1916, pendant la bataille de Verdun.

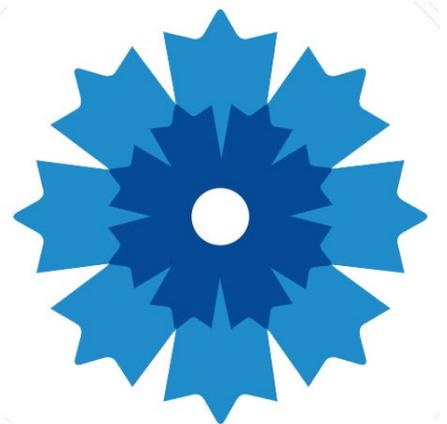
C'est un an après la signature de l'Armistice, le 12 novembre 1919, que George Clemenceau soutient une proposition de loi votée dans ce sens.

Observée pour la première fois de façon discrète en 1919, la commémoration de l'armistice fait l'objet d'une cérémonie officielle dès le 11 novembre 1920 : l'État français rendit en ce jour les honneurs militaires funèbres au soldat inconnu. La dépouille de ce soldat non identifié, choisie pour représenter tous les soldats français morts pour la patrie, fut inhumée sous l'arc de triomphe de l'Étoile, à Paris et placée trois ans plus tard près d'une flamme du souvenir.

Depuis 1922, le 11 novembre est en France une fête nationale fériée qui commémore la victoire et la paix. Nouveau culte national rendu aux morts, une cérémonie est désormais organisée devant la tombe du soldat inconnu, marquée notamment par une prise d'armes, le dépôt de gerbes de fleurs et la sonnerie «aux morts».

Ce rituel se répète dans tous les cimetières et mémoriaux militaires de la Grande Guerre, ainsi qu'au pied des monuments aux morts communaux.

En France, c'est la fleur du bleuet qui prit valeur de symbole, car elle rappelait la couleur (bleu) de l'uniforme neuf des jeunes recrues, surnommées « bleuets » par leurs camarades.



Le 11 novembre est également la Saint-Martin

Très populaire, Martin a fortement contribué à la diffusion du christianisme en Gaule. Beaucoup d'églises, de lieux et de patronymes portent son nom, dont notre beau village Neaufles-Saint-Martin.

Notons encore que par un heureux hasard, l'Armistice de 1918 a été fixé le jour de la Saint-Martin, le 11 novembre, fête très populaire en France comme en Allemagne.

PORTRAIT

FRANÇOISE MONTAIGU

Une vie d'engagement



Enfant de Neaufles, Françoise fait partie d'une lignée de personnes intimement liée à l'histoire de la commune puisque, fille de Idaman et Lucie MONTAIGU, Neaufléens et nièce de M. Marie MONTAIGU, propriétaire du café rue Alexandre Laurent.

On pourrait dénommer ce lieu (présenté dans le n°138 du journal Contact), «lieu d'intérêt public» car il était un point de rassemblement pour de nombreux habitants. On retrouvait à cet endroit un projectionniste qui assurait des séances de cinéma, également un dancing, un café et bien d'autres services utiles à la population.

Françoise a donc grandi parmi tous avec discrétion et empathie.

Son père était inscrit à l'association des anciens combattants de Neaufles. A son décès, sa mère a repris la carte d'anciens combattants. Françoise a repris le flambeau par la suite.

Par devoir civique, Françoise est devenue seule porte drapeau de Neaufles Saint-Martin depuis 2015. Elle représente la commune lors des cérémonies de Gisors et de notre village par tous les temps.

Ancienne Conseillère municipale sous la mandature de M. Laidier, elle s'est impliquée dans le comité des fêtes, du village.

De plus, elle est activement engagée dans la vie de la paroisse de Neaufles St-Martin où elle officie autant que possible à chaque cérémonie religieuse.

Dès que son agenda lui laisse un peu de temps elle est toujours partante pour participer avec ses amies à des parties de cartes effrénées lors des lundis après-midi jeux du CCAS, pour profiter des sorties de l'UNRPA et en bonne cinéphile participer aux séances du cinéma rural.

Pour toute son implication pour la commune, sa gentillesse et son empathie, nous la remercions vivement. Ne changez pas Françoise !

À très bientôt pour la cérémonie du 11 novembre.



LE CHEVAL



Que la taille imposante de ce quadrupède, dont la force et l'impulsivité peuvent nous impressionner, ne nous fasse pas occulter que le cheval est un grand sentimental.

On a mille preuves que c'est un animal sensible et émotif et ne pas en tenir compte serait une grave erreur quant aux rapports que l'on va chercher à établir avec lui. Sa réaction à son environnement et à la compagnie des hommes et de ses congénères montre qu'il y aura des règles à ne pas transgresser.

Mis à part le souvenir de mauvais traitements, le cheval aime la compagnie des humains. Son excellente mémoire lui permet d'exprimer de la joie ou du déplaisir à l'approche d'une personne.

Ainsi il va accueillir avec enthousiasme celle qui lui prodigue des caresses ou lui amène des friandises. A l'inverse, vis-à-vis d'un cavalier brutal ou agressif, vous le verrez coucher les oreilles et se réfugier au fond du box en vous présentant ses postérieurs.

Il est très réactif au contact de la main et de la caresse et il serait stupide de penser que sa peau est peu sensible, bien au contraire et l'usage de la cravache doit être médité.

Mais attention aux gestes brusques car cet imposant animal est très peureux, et cela peut être parfois source de comportements excessifs.

Le cheval déteste la solitude et on recommande toujours de mettre avec lui un compagnon, ne serait-ce qu'un mouton.

Un cheval qui s'ennuie peut manifester des signes de tristesse : la tête basse et peu d'intérêt à l'environnement. Il peut aussi se mettre à tiquer (comme le tic à l'ours).

Cependant on notera que les chevaux, surtout lorsqu'ils sont au pré ou au paddock, ont entre eux des amitiés ou des inimitiés : certains sont inséparables, d'autres ne vont pas s'entendre du tout.

Il existe un véritable attachement et parfois une séparation peut aboutir à une véritable dépression. Remarquons aussi la difficulté de séparer la mère de son poulain.

Pour terminer ce rapide portrait de cette belle conquête de l'homme, gardons cette image de joie de ce superbe animal galopant et ruant de plaisir dans un de nos prés, tout à côté de chez vous..



Docteur Pierre Rousselet-Blanc

BALADE À ROUEN



En prenant le bus au départ des Bocquets à NEAUFLES SAINT MARTIN, pour la modique somme de 2 € , vous pourrez découvrir la Ville de ROUEN. Véritable ville-musée, Rouen ne laisse pas de marbre avec ses belles maisons à pans de bois, ses ruelles pavées et ses églises gothiques. Rouen fut le théâtre du martyre de Jeanne d'Arc condamnée puis brûlée en 1431, Place du Vieux Marché. Rouen est aussi surnommée la « Ville aux 100 clochers »

À travers les siècles ont fleuri ici et là des fleurons de l'architecture sacrée. La Cathédrale Notre-Dame inspira à Monet sa série des Cathédrales. Située dans un très bel environnement, l'Eglise Saint-Maclou vaut également le détour. Les bords de Seine, aménagés, constituent eux aussi un lieu de promenade privilégié. Cette longue balade vous aura ouvert l'appétit. Une idée alléchante d'autant que Rouen est aussi réputée pour ses bonnes tables.

De leur côté, les amateurs de shopping ne seront pas en reste et trouveront à Rouen un territoire de prédilection. Vous trouverez votre bonheur dans les nombreux magasins et échoppes qui jalonnent les rues piétonnes. Une agréable journée sans soucis de circulation et de stationnement.

RECETTE- BÛCHE NORMANDE AUX POMMES ET CALVADOS



Ingrédients pour le biscuit : 100g de sucre—100g de farine—4 œufs blancs et jaunes séparés—25g de beurre demi sel fondu

Dans un bol, fouettez les jaunes et le sucre, jusqu'à ce que le mélange soit bien lisse. Ajoutez la farine—Mélangez—Ajoutez le beurre fondu et mélangez.

Dans un autre bol battez les blancs en neige—Ajoutez un tiers des blancs au mélange précédent et fouettez—Incorporez le reste des blancs délicatement à l'aide d'une spatule—Versez sur une plaque de cuisson recouverte de papier cuisson—Egalisez la surface avec une spatule et enfournez 10 minutes dans un four préchauffé à 180° - A la sortie du four posez un torchon humide dessus puis roulez le biscuit dans le torchon humide et laissez refroidir 30 minutes.

Ingrédients pour la crème : 20cl de lait—40g de sucre—2 jaunes d'œuf—1 sachet de vanille et 20 g de farine.

Faire bouillir le lait avec la moitié du sucre et la vanille—Fouettez les jaunes avec le reste de sucre—Ajoutez la farine puis versez un peu de lait bouillant dans la pâte en fouettant—Reversez le tout dans la casserole de lait et faites cuire en fouettant sans arrêt jusqu'à ce que la crème épaississe - Versez la crème dans un saladier—Filmez et laissez refroidir

Ingrédients pour la garniture : 3 pommes—1 citron—100g de sucre—90g de beurre.

Pelez les pommes—Citronnez les puis émincez les finement dans l'épaisseur—Faire fondre le beurre dans une poêle et faites revenir les lamelles de pommes—Poudrez de sucre en cours de cuisson afin de les caraméliser légèrement—Laissez refroidir.

Ingrédients sirop : 2 cuillères à soupe de calvados et 4 cuillères à soupe d'eau.

Dans un bol mélangez le calvados et l'eau—imbibez le biscuit à l'aide d'un pinceau - Recouvrez le d'une couche de pommes (environ la moitié) - Couvrez les pommes de crème vanillée—Roulez le biscuit sur lui-même pour former une bûche—Recouvrez la entièrement du reste de lamelles de pommes—Placez la bûche 1 heure au frais—Avant de servir décorez de copeaux de chocolat et de caramel au beurre salé.

